



Sav travaux et liquidation judiciaire

Par **nicocorporation**, le **09/03/2012 à 20:51**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait changer les menuiseries de mon appartement en novembre 2011. Lors des travaux, un ouvrier a cassé un double vitrage (fendu d'un côté), il a été quand même posé et l'entreprise en a commandé un autre (3semaines de délai). L'entreprise m'indique alors que le remplacement sera pris en SAV.rnrnAprès 3semaines d'attente, j'appelle la société et j'apprends que celle-ci est en liquidation judiciaire. Je contacte le mandataire judiciaire qui me donne le nom et le numéro de souscription de l'assurance de l'entreprise qui a changé mes fenêtres.rnrnJe contacte cette assurance qui me dit qu'elle prend en charge le remplacement, mais uniquement par l'intermédiaire de mon assurance habitation (?). Je contacte donc mon assurance habitation en leur expliquant ma situation, mais celle-ci m'indique qu'il s'agit d'un litige avec l'entreprise et qu'ils ne feront absolument rien.rnrnJ'envoie donc un AR à l'assurance de l'entreprise en demandant la mise en oeuvre de la garantie décennale mais celle-ci me dit toujours qu'elle ne me remboursera pas.rnrnJe voudrais savoir quels sont mes recours et surtout qui doit me rembourser ma fenêtre? (mon assurance habitation ou l'assurance décennale)?rnrnUn grand merci d'avance!